

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 4-5

Artikel: Historique de l'infanterie de 1815 à nos jours
Autor: Meienhofer, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Historique de l'infanterie de 1815 à nos jours

La seule constante en histoire est le changement. Les sept siècles d'histoire militaire de la Suisse ne sauraient démentir cette affirmation. Pour preuve s'il en est, les douze révisions partielles que la loi fédérale sur l'Organisation militaire de 1907 a connu jusqu'en 1994. Ces douze révisions partielles, conséquentes sur le fond, ont permis de s'inspirer des changements intervenus dans les domaines politique et militaire, au cours des deux guerres mondiales et après 1945.

■ Maj EMG Eric Meienhofer

Il ne faut cependant pas attendre 1907 pour voir les premières grandes décisions concernant l'organisation, la conduite et l'instruction de nos troupes. Dès 1815, notre armée se construit petit à petit, influencée par les grands conflits européens qui incitent la Suisse à élever sa capacité défensive et à augmenter sa préparation matérielle.

Au cours de ces deux cents ans d'histoire, l'évolution du contexte historique et politique, les innovations de la technique militaire ainsi que les transformations des méthodes de conduite engendrent un besoin permanent de réformes pour répondre aux défis et aux questions du moment.

De par l'importance de ses effectifs, l'infanterie reste tout au long de son histoire l'Arme première, dédiée à supporter le poids principal du combat. Le changement permanent de ses structures, de son organisation et de son instruction l'inscrivent comme le reflet fidèle des soubresauts de l'histoire et de son évolution.

1798-1848

La période, qui va du soulèvement fédéraliste de 1802 jusqu'à la Constitution de 1848, permet à la Suisse d'évoluer de façon spectaculaire dans le domaine militaire. Indépendamment des divergences qui subsistent dans les domaines politiques et culturels d'un Etat encore à la recherche de son équilibre, la volonté d'une défense nationale n'est pas discutée. L'époque de la Médiation est marquée par la publication d'un règlement militaire en date du 22 juin 1804, qui stipule que *«l'organisation, le haut commandement, l'exercice des armes, la discipline, le service, l'armement, la solde et le ravitaillement des différents contingents cantonaux (effectif total de 15203 hommes) doivent s'effectuer sur une base unique»*.

Le Pacte fédéral de 1815, par lequel la Confédération se scelle à nouveau après la tourmente napoléonienne, détermine une position centrale pour l'armée en tant qu'institution commune. Les vingt-deux Etats souverains s'unissent désormais pour le maintien de leur liberté, de leur indépendance et de leur sécurité contre toute attaque étrangère,

pour la sauvegarde des droits et de l'ordre intérieur. Des contingents cantonaux de 2 hommes par 100 habitants permettent la constitution d'une armée fédérale forte de 32886 hommes.

Cette volonté commune de créer une force militaire, lien unificateur entre les cantons se concrétise ensuite dans le *Règlement militaire général* du 20 août 1817. Ce Règlement n'en est pas un au sens actuel du terme; il s'agit avant tout de la première organisation militaire de la Suisse moderne. Désormais, un pas est fait vers la centralisation de l'appareil militaire. Pour la première fois, il est fait mention du principe du service militaire obligatoire et général. Un ordre de bataille plus strict, une meilleure organisation hiérarchique, l'harmonisation des uniformes et des équipements, le contrôle de l'instruction militaire cantonale par les autorités fédérales et l'institution d'un signe distinctif unique pour les militaires au service de la Confédération en sont les aspects les plus marquants. Ce Règlement prévoit une élite et une réserve, formées toutes deux de 33758 hommes. La répartition par Arme structure l'élite en 24 compagnies d'artillerie, 2 de sapeurs, 1 de ponton-

niers, 11 et demie de cavalerie, 20 de carabiniers et 217 compagnies d'infanterie, comprenant à elles seules 27245 hommes. Un bataillon d'infanterie est constitué alors d'un état-major de 21 hommes et de 6 compagnies fortes de 115 hommes.

Cette grande majorité de troupes d'infanterie s'explique par les conceptions stratégiques fortement défensives des chefs militaires de l'époque. L'appauvrissement du pays durant la période napoléonienne et les conséquences qui s'ensuivirent ne permettent pas de développer un armement supérieur, donc particulièrement coûteux. D'autre part, les avantages que leur offre un terrain tourmenté et difficile poussent vers cette attitude défensive conforme, au surplus, aux exigences de la neutralité. L'idée d'une position centrale entre la frontière et les Alpes suscite une première réflexion stratégique. Le débat autour de la notion de *Réduit* marque de son empreinte tout le XIX^e siècle.

1848-1874

Par la suite, les efforts entrepris par la Suisse pour adapter sa conception militaire sont considérables: la Constitution de 1848 et l'Organisation militaire de 1850 consolident les décisions prises dès 1817 et jettent les bases juridiques d'une armée fédérale. Les compétences militaires de la Confédération sont élargies et renforcées. L'obligation de servir va du début de la vingtième année jusqu'à 44 ans révolus. Les hommes sont répartis en classes d'âge: l'élite de 20 à 34 ans, la réserve de 35 à 40 ans,



Fusiliers en position quelque part dans le Jura bernois (1914-1918).



Une mitrailleuse Maxim pendant la Première Guerre mondiale.

la landwehr de 41 à 44 ans. Les troupes fédérales s'élèvent ainsi à un total de 70 000 hommes (3% de la population de chaque Canton), 35 000 hommes forment la réserve. Les carabiniers et l'infanterie représentent à eux seuls un contingent de 60 000 hommes. La durée des écoles fédérales de recrues s'échelonne de 28 à 42 jours selon les armes (35 jours pour les chasseurs cantonaux, 28 jours pour les fusiliers). L'instruction de l'arme principale, l'infanterie (sauf les carabiniers), demeure sous la responsabilité des cantons. L'armement et l'équipement relèvent de la responsabilité de la Confédération.

D'importantes lacunes dans ces deux domaines subsistent et de grands efforts s'imposent pour moderniser l'armée dans la mesure du possible. Si la guerre austro-allemande de 1866 permet de noter les évolutions majeures que la première grande guerre européenne depuis Napoléon apporte dans le domaine de l'équipement et de l'armement, c'est surtout la guerre franco-allemande de 1870/71 qui marque un tournant important dans le développement technique de notre armée. Cette guerre est le premier des trois grands conflits européens engendrés par l'opposition entre Berlin et Paris. Durant ces années, la position de la Suisse neutre demeure identique: il s'agit de préserver sa neutralité et d'interdire à chacune des parties l'utilisation de son territoire, *attaque indirecte*. Cette conception implique par conséquent la présence de troupes suisses au plus près de la frontière. C'est dans ce contexte-là qu'a lieu l'internement de l'armée du général Bourbaki.

Les Rapports du général Hans Herzog, commandant en chef en 1870 et 1871, révèlent les défauts apparus lors de la première mobilisation d'envergure des temps modernes. Le Général critique l'insuffisance des entraînements placés sous la responsabilité des cantons (~80% de l'effectif total des troupes engagées) et les carences de la préparation à la guerre.

La Constitution de 1874 et l'Organisation militaire qui en découle étendent donc considérablement les compétences de la Confédération. L'obligation générale de servir est enfin réalisée: elle s'applique à tous les citoyens suisses en état de porter les armes. L'armée ne comporte plus que deux classes d'âge, l'élite (21 à 32 ans) et la landwehr (33 à 44 ans). Le point le plus important reste cependant la centralisation de l'instruction. Les écoles de recrues de l'infanterie durent désormais 45 jours et ont lieu dans un des huit arrondissements divisionnaires. Les cours de répétition ont lieu, quant à eux, tous les deux ans. Le bataillon de fusiliers et celui de carabiniers comptent chacun 774 hommes. L'armée est toujours constituée aux trois quart de troupes d'infanterie.

1875-1913

La Suisse ne peut se méprendre sur les signes de l'accroissement des tensions internationales. Il faut donc compter avec un conflit en Europe. Le renforcement des compétences de la Confédération favorise une série d'innovations dans les décennies qui précèdent la

Grande Guerre. Au nombre des innovations, nous pouvons citer:

■ La loi de 1886 sur l'organisation du landsturm, qui prolonge l'obligation de servir dès l'âge de 17 ans jusqu'à 50 ans, permettant ainsi d'accroître considérablement les effectifs.

■ La loi du 26 juin 1891 instituant la création de quatre corps d'armée. Sur le plan de l'armement et de la tactique, l'accent reste mis sur la modernisation de l'infanterie et de l'artillerie, sur le renforcement des fortifications. Les enseignements tirés des guerres de 1866 et de 1870/71 ainsi que des conflits mondiaux du début du XX^e siècle sont à l'origine de nombreuses améliorations.

■ La fabrication du fusil à répétition *Vetterli* s'accélère après 1871. Avec le *Schmidt-Rubin*, modèle 1889, on obtient la réduction du calibre à 7,5 mm ainsi qu'une cadence de tir supérieure. Les armes de 1911 (fusil et mousqueton) sont développées à partir du modèle 89/96 amélioré.

■ L'apparition de la mitrailleuse *Maxim-Vickers* laisse immédiatement entrevoir des perspectives tactiques. En 1894, des détachements mobiles de mitrailleurs sont incorporés dans les troupes de forteresse. Avec l'Organisation des troupes de 1911, l'infanterie se voit à son tour équipée de cette arme automatique.

■ Avec le *Règlement d'exercice* de 1908 (ensemble des directives techniques et tactiques pour le combat), la conduite tente de s'adapter aux exigences nouvelles révélées par la guerre russo-japonaise (1904-

1905) et met en évidence le rôle de la mitrailleuse dans le combat d'infanterie. A la place des lignes et des formations serrées, le nouveau règlement prescrit l'ordre dispersé de la ligne de tirailleurs, qui desserre les formations en écartant les combattants d'un ou deux pas. Une meilleure utilisation du terrain est également encouragée, afin de réduire l'effet des armes ennemies.

En 1911, une nouvelle Organisation des troupes remplace celle de 1874. Elle réduit de 4 à 3 le nombre de corps d'armée, de 8 à 6 celui des divisions. Ces dernières sont organisées de manière à pouvoir se subdiviser en trois brigades autonomes sur le plan opératif. Parmi les 18 brigades ainsi créées, une innovation importante, 4 brigades de montagne.

L'amélioration de l'instruction s'avère une nécessité. Sous l'effet des armes modernes, le feu en ordre dispersé devient la forme de combat principale. L'école de recrues passe de 45 jours à 70 jours, l'école de sous-officiers dure désormais 25 jours et les élèves officiers doivent faire service 80 jours.

1914-1918

L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche, le 28 juin 1914 dans la ville de Sarajevo, déclenche un conflit qui, le mécanisme des alliances aidant, embrase toute l'Europe. Le 1^{er} août, le Conseil fédéral ordonne la mobilisation de 225000 hommes. L'armée prend tout d'abord un dispositif de mobilisation lui permettant de s'engager dans toutes les direc-



Le fusil mitrailleur ou Mitralleuse légère 25.



L'Organisation des troupes 1938 crée 3 divisions et 3 brigades de montagne.

tions. Elle occupe ensuite une position d'attente, placée aux limites extrêmes du pays :

■ Entre Bâle et les Rangiers, 3 divisions avec la mission d'arrêter l'adversaire le plus en avant possible.

■ Dans le secteur Dürdingen-Berne-Bienne-Soleure, une réserve d'armée formée de 3 divisions avec pour mission de contre-attaquer en cas de percée ennemie.

■ 4 brigades de montagne occupent le Valais, le Tessin et les Grisons.

Ce système, proche de celui de 1870, vaut à la mobilisation de 1914 l'appellation d'*occupation des frontières*. Le conflit de 1914-1918 va marquer fortement l'observateur suisse. La guerre s'est transformée en une bataille de matériel, menée par des armées de masse disposant d'une importante puissance de feu et fixant l'adversaire dans ses positions. La paralysie des mouvements et l'immobilisation des troupes dans des systèmes enterrés font apparaître un nouveau type de fantassin, celui des *détachements d'assaut*, qui donne par de rares offensives locales un peu de mobilité à cette guerre des tranchées. Ce n'est qu'à la fin du conflit, avec l'émergence de nouveaux moyens, que la guerre reprend un caractère offensif. Cependant, les poussées opératives blindées planifiées pour 1919 ne verront le jour que lors du second conflit mondial.

Les évolutions de la guerre influencent notre conduite au combat. L'augmentation de la puissance et de l'efficacité du

feu impose une dispersion accrue des formations de combat, une meilleure utilisation du terrain et une collaboration plus étroite entre l'infanterie et l'artillerie. Cette évolution tactique se traduit par plusieurs directives émises entre 1916 et 1917. Partiellement préparée à un conflit d'une telle ampleur, la Suisse doit aussi fournir un effort important au niveau des matériels et des équipements :

■ L'uniforme gris-vert fait son apparition en 1915. Le casque d'acier est remis à la troupe en 1918.

■ L'introduction du fusil et du mousqueton 1911 est accélérée. Ces armes doivent être fabriquées à 250 000 exemplaires.

■ La mitrailleuse *Maxim*, dont peu d'exemplaires étaient disponibles au début de la guerre, est produite à 1 600 exemplaires.

■ La production, donc la dotation en munitions, insuffisante au début de la guerre, s'accroît.

■ L'aviation, par conséquent, la défense contre avions, fait leur apparition dès 1915.

■ Les fortifications, construites dès le début de la guerre, sont complétées par le renforcement des secteurs fortifiés du Gothard, du Simplon, de Saint-Maurice et du Tessin.

1918-1939

Les années qui suivent la fin de la guerre sont marquées en Suisse par une stagnation et une régression militaires. Seules les mesures de la plus grande importance peuvent être prises, il faut renoncer aux autres adapta-

tions. L'aspiration à une paix durable, le courant antimilitariste empêchent des crédits suffisants en faveur de l'armée.

L'Organisation des troupes de 1925 n'apporte que d'insignifiantes retouches. L'infanterie, comme toute l'armée, s'affaiblit sur le plan matériel. Seuls quelques progrès dans le domaine de l'armement méritent d'être mentionnés, dont le mousqueton 1931, qui apporte une sensible amélioration technique par rapport au modèle 1911. Cette période de stagnation prend fin dès 1933, après l'avènement d'Hitler au pouvoir. Il devient indispensable d'actualiser l'armée dans les domaines de l'instruction, de l'équipement et de l'organisation.

En 1934, l'infanterie se dote de deux armes lourdes, le lance-mines de 8,1 cm et le canon d'infanterie de 4,7 cm. L'emprise accrue de la technique sur les systèmes exige une formation militaire plus poussée. En 1935, une loi porte la durée des écoles de recrues de 65 à 90 jours ; une autre, en 1938, augmente la durée des cours de répétition de 2 à 3 semaines. Enfin, en 1939, la durée des écoles de recrues est fixée à 118 jours, l'école de sous-officiers à 18, l'école d'officiers à 88 jours. Comme avant la Première Guerre mondiale, l'organisation de l'armée est fortement remaniée. L'Organisation des troupes de 1938 articule l'armée en 3 corps d'armée, 9 divisions dont 3 de montagne, et 3 brigades de montagne. Les régiments d'infanterie forment le noyau des divisions mieux organisées pour l'attaque.

Cette organisation des troupes crée aussi des troupes légères, formées de cavalerie, de cyclistes et d'unités motorisées légères. C'est à cette époque que l'infanterie prend son articulation bataillonnaire. Chaque bataillon de fusiliers comprend désormais 3 compagnies de fusiliers (1 section de commandement, 3 sections de combat), 1 compagnie de mitrailleurs (9 mitrailleuses dont 4 préparées pour la défense aérienne) et 1 compagnie d'état-major (1 section de canons antichars, 2 sections de lance-mines, etc.).

Tant bien que mal, on tente de combler les lacunes qui subsistent dans les préparatifs à la guerre. Quand le conflit éclate, l'armée a atteint un niveau encore insuffisant dans l'organisation et le matériel, le temps mais pas l'argent ayant manqué pour rattraper le retard accumulé.

1939-1945

Les conceptions opératives de l'armée évoluent au gré des événements et des expériences de la guerre. Les enseignements tirés de l'invasion de la Pologne permettent de rejeter l'ancienne idée de la guerre de mouvements et de choisir une tactique consistant à s'appuyer sur une position de défense fortement structurée et renforcée. Cette révision s'impose également parce que le commandement supérieur ne dispose que de peu de troupes de réserve, qui autorisent d'importantes contre-attaques et que la supériorité technique et matérielle de l'adversaire, tant au sol que dans les airs, est écrasante. Au début de la guerre, la préparation matérielle de l'armée est donc défi-



Engagement du canon d'infanterie de 4,7 cm.



Lance-mines de 8,1 cm dans un régiment d'infanterie de montagne de l'Armée 61.

cient. Suivre l'évolution de l'armement au cours du conflit est illusoire, car la pénurie des matières premières l'interdit. Dans la mesure des possibilités, le matériel et l'armement connaissent néanmoins des améliorations significatives. Dans la mesure du possible, on modernise aussi le matériel de guerre, entre autres les moyens du génie et des transmissions, l'équipement des formations motorisées.

L'infanterie qui est toujours considérée comme la force principale des formations combattantes évolue en fonction des réflexions du moment. Elle bénéficie d'une forte augmentation du nombre de ses armes de combat rapproché (grenades à mains, lance-flammes et pistolets-mitrailleurs), d'une amélioration du canon d'infanterie de 4,7 cm, qui devient un canon antichar, et d'une dotation accrue de ses autres armes. Au printemps 1943, le général Guisan impose la création de compagnies de pionniers particulièrement instruites et équipées pour effectuer des actions offensives. Elles prendront par la suite le nom de compagnies de grenadiers. Chacun des 37 régiments d'infanterie reçoit une compagnie de pionniers. Dans l'idée du Général, ces compagnies, bien instruites, équipées, entraînées, surtout pleines d'allant et au moral agressif, doivent servir de moteur pour développer le mordant de toute notre infanterie.

Entre 1939 et 1945, l'armée connaît donc des changements essentiels à un rythme sans précédent. La technique a définitivement modifié l'ancienne *armée d'infanterie*. La structure interne et l'organisation de l'ar-

mée se sont également modernisées, la cohésion et le niveau d'instruction se trouvent à un niveau jamais atteint.

1945-1969

Après la guerre, il faut opérer la transition du service actif au service en temps de paix. On annule donc les mesures qui ont été prises uniquement pour les besoins du service actif et l'on introduit des innovations en matière d'organisation, de technique, de législation et d'instruction. Des achats de surplus des anciens belligérants permettent une première amélioration des matériels. Si l'on veut répondre aux nouveaux défis stratégiques, il s'avère pourtant nécessaire d'acquérir de nouveaux matériels.

L'Organisation militaire de 1947 intègre certains points acquis au cours du service actif. Le quatrième corps d'armée repose dès lors sur des bases légales et, signe de la modernisation, les formations motorisées passent de 49 à 135. L'Organisation militaire de 1951 effectue un pas supplémentaire dans la direction de la motorisation et de la mécanisation. Elle prévoit 4 corps d'armée, 9 divisions, 3 brigades de montagne et 3 brigades légères auxquels s'ajoutent des brigades frontière, de forteresse et de réduit. Cette nouvelle organisation tient compte de la chute des effectifs et de la nouvelle répartition des classes d'âge. Il s'agit surtout d'alléger l'armée pour la rendre plus souple et plus mobile au combat. Dix ans plus tard, l'armée connaît un nouveau remaniement de son organisation, qui tient compte des conditions

changeantes de la guerre moderne et de l'utilisation possible de l'arme atomique sur le champ de bataille. L'Organisation des troupes de 1961 se base sur une organisation du territoire national en quatre grandes zones opératives: la zone frontière, le Plateau, le secteur alpin et l'espace aérien. Par conséquent, l'armée est articulée en 4 corps d'armée (3 de campagne et 1 de montagne), 12 divisions (3 divisions de campagne, 3 divisions-frontière, 3 divisions mécanisées, 3 divisions de montagne). Dans la foulée, l'arsenal militaire est renforcé.

La puissance de feu de l'infanterie augmente avec l'introduction de la mitrailleuse 1951 remplaçant la vieille *Maxim*. En 1956, le fusil d'assaut développé par SIG remplace à la fois le mousqueton, le fusil-mitrailleur et le pistolet-mitrailleur. Un effort considérable est consenti pour couvrir les besoins de la défense antichar, qui deviennent de plus en plus pressants, suite à l'évolution du champ de bataille. Plusieurs types d'armes sont introduits: grenades à fusil, grenades à charge creuses, tubes-roquettes de 8,3 cm, canons antichars légers 50 et 57 de 9 cm, *BAT* sans recul de 10,6 cm, engins filoguidés *PAL-ss 65 (BAN- TAM)*, enfin le *Dragon PAL- BB 77*.

Bien que les autres Armes (troupes mécanisées, artillerie, aviation) évoluent et augmentent de manière spectaculaire pour répondre aux besoins d'un système de défense, l'infanterie continue d'être l'Arme la plus nombreuse avec près de 45% des effectifs de l'armée.

1970-1988

Ces années, avant tout marquées par l'apparition du terrorisme au niveau mondial, n'influencent pas fortement la conception du système de défense de l'armée suisse. Cette dernière continue de compléter ses moyens de défense contre un adversaire mécanisé conventionnel. Avec la révision de l'Organisation des troupes de 1977, on supprime les bataillons d'exploration, une compagnie subsistant toutefois au niveau des divisions. Les divisions de campagne sont renforcées par un deuxième bataillon de chars, le premier étant dévolu à mener des contre-attaques et le second à mener la défense antichar mobile. En 1978, les bataillons de fusiliers et les bataillons de carabiniers des corps d'armée de campagne reçoivent une compagnie d'engins filoguidés antichars *Dragon*.

La priorité accordée à l'armement marque encore les années 1984-86, avec la modernisation de l'infanterie, qui doit la rendre capable de combattre un adversaire mécanisé *moderne*. On évalue entre autres le chasseur de chars *Piranha* équipé de l'engin filoguidé *TOW* pour remplacer le canon antichar 58 à l'échelon du régiment. Dès 1988, chaque régiment d'infanterie reçoit une compagnie de lance-mines lourds.

Une fois de plus, par des améliorations successives, on essaie de tirer les conséquences des changements intervenus sur les plans de la technologie et de la conduite des moyens. En 1987, le Conseil fédéral publie son Rapport sur le développe-



Armée XXI: Progression d'un groupe de fusiliers derrière un Piranha.

ment de l'armée pour les années 1988-1991, qui met clairement l'accent sur la nécessité d'un état de préparation accru, une meilleure capacité de réaction et une défense intensifiée contre toutes les formes de guerre indirecte.

1989-1994

L'année 1989 marque un tournant spectaculaire dans la conception de notre politique de sécurité: la chute du Mur de Berlin d'une part, le choc qui suit l'initiative sur la suppression de l'armée d'autre part, sont l'occasion de réviser à la fois la mission, la conception et la doctrine de notre armée. Cette réforme avait été engagée bien avant ces deux événements et voulait répondre avant tout à un besoin de rationalisation et d'économies, tout en donnant la vision d'une armée qui adapte sa mission à la nouvelle donne géopolitique. Il est clair cependant que, dans le contexte du moment, il est plus aisé de faire adopter cette réforme.

Le 1^{er} octobre 1990, le Conseil fédéral approuve le document intitulé *La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation*. Avec le Plan directeur de l'Armée 95, qui évoque la doctrine, l'armement, l'organisation et l'instruction des forces armées, un cadre de référence à long terme est fixé. Dans un tel contexte de changement et de mutation, l'idée qui prévaut pour l'instruction des troupes d'infanterie est de n'instruire que ce qui est nécessaire à l'Armée 95.

1995-2003

La réduction d'un tiers de notre armée a pour conséquence immédiate la suppression d'une structure de défense couvrant l'ensemble du territoire. La perception de la menace change considérablement de registre; la guerre froide cède la place à un ensemble de menaces beaucoup plus diffuses, dont les divers scénarios envisagés démontrent la fragilité des axes Nord-Sud.

Il faut donc une conception d'intervention qui permette d'engager les moyens existants immédiatement là où leur besoin se fait sentir.

Cette doctrine d'intervention, développée sous le concept de *défense dynamique* du territoire, prétend remédier à temps et durablement à un risque potentiel, ce avec la force nécessaire en s'appuyant sur une infrastructure de combat et de logistique moderne. Une fois la mobilisation achevée, l'armée est en mesure de se déployer selon une situation déterminée et de se concentrer sur un effort principal. Elle cherche à faire la décision là où elle a le plus de chance de succès. Lors de la prise de leur dispositif, les formations de combat s'appuient sur les infrastructures permanentes (postes de commandement, ouvrages fortifiés). Les divisions, disposant d'une infanterie étoffée, restent comme par le passé les piliers de la défense. Les brigades blindées, par leur équipement et leur instruction, sont les Grandes Unités opératives offensives qui permettent la reconquête du terrain perdu. Trois brigades de forteresse, Grandes Unités opératives de barrage, bloquent les transversales alpines. Les autres brigades de combat, de frontière et de réduit, disparaissent.

L'Armée 95 demeure encore une armée d'infanterie. 29% de ses effectifs totaux appartiennent à cette Arme. Cette dernière est réorganisée et de nouvelles fonctions apparaissent afin de couvrir l'importante palette des tâches qui peuvent lui être confiées et de compenser le raccourcissement à quinze se-

maines de l'instruction de base (fusiliers territoriaux, fusiliers de soutien, fusiliers d'aviation, grenadiers territoriaux, grenadiers efa, fusiliers/efa et mécanisés, soldats de sûreté). On mise beaucoup sur la spécialisation des régiments d'infanterie: campagne, montagne et territoriaux, et on mécanise certains bataillons de fusiliers. C'est encore la mentalité d'une armée riche en infanterie, mais déjà dépassée, car encore trop ancrée dans le concept de défense d'une Suisse seule contre des multitudes blindées, mécanisées et aéroportées. Malgré ses nouveaux moyens mécanisés, introduits à partir de 1995, l'infanterie ne bénéficie que d'une mobilité restreinte sur le champ de bataille. La clé du succès de son

combat défensif, qu'elle doit conduire de manière offensive, réside dans l'utilisation adéquate du terrain et des infrastructures de combat modernes.

Des missions particulièrement délicates, parce qu'intervenant dans un milieu civil, sont confiées à l'infanterie des régiments territoriaux: la protection d'ouvrages, le soutien des autorités civiles dans des engagements subsidiaires de sûreté ainsi que les missions de surveillance, ce qui, croit-on, exige une spécialisation de l'instruction. Le rythme biennal des cours de répétition plaque un gros bémol sur l'efficacité de ce système.

E. M.

Jours de service et proportion de l'infanterie		
Année	Jours de service	% de l'infanterie
1817	Pas de données	81,0
1876	109	84,0
1886	109	80,0
1907	171	74,0
1939	278	57,5
1945	278	49,9
1952	318	45,0
1961	331	45,0
1970	331	42,0
1989	331	43,0
1995	300	29,0
2000	300	29,0
2005	260	18,4